

REPUBLIQUE FRANCAISE



MAIRIE D'ALLAINVILLE
AUX-BOIS



DEPARTEMENT
DES YVELINES



ARRONDISSEMENT
DE RAMBOUILLET



CANTON
DE RAMBOUILLET

ARRETE MUNICIPAL
N ° 0 7 - 2 0 2 2
D u 1 0 A V R I L 2 0 2 2

Le Maire d'Allainville aux bois

VU la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des collectivités locales,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2213-1 à L 2213,6 ;

VU le code rural, et notamment les articles L 161.5 et D 161.10 ; VU le Code de la Route, et notamment ses articles R 110.1, R 110.2, R411.5, R 411.8, R 411.25 à R 411.28, R 412.29 à R 412.33, R 413.1, R 414.14, R 417.6 ;

VU le Code de la Voirie Routière et notamment ses articles L113.1 et R 113.1 ;

VU l'arrêté du 24 Novembre 1967 relatif à la signalisation des routes et autoroutes, modifié et complété ;

VU l'instruction interministérielle de la signalisation routière (Livre I) approuvée par arrêtés interministériels du 7 juin 1977 modifié et modifiée par les arrêtés interministériels des 6 novembre 1992, 8 avril et 31 juillet 2002.

VU la demande de la société SPIE CITY NETWORKS

ARRETE

ARTICLE 1 : Tirage de câbles de fibre optique en ouvrage sur le réseau télécom existant.

Nature des travaux

Interventions liées au déploiement de façon ponctuelles sur la commune.

À compter du 10 avril 2022 jusqu'au passage de la fibre optique sur l'ensemble de la commune et ses hameaux.

ARTICLE 2 : La signalisation manuelle sera réalisée et mis en place par l'entreprise SPIE CITY NETWORKS

ARTICLE 4 : La signalisation sera mise en place par l'entreprise SPIE CITY NETWORKS De Cergy Pontoise, celle-ci aura la charge de la surveillance et du maintien de ces signalisations Durant toute la période des travaux. Cette signalisation devra être conforme aux dispositions alors En vigueur et qui, actuellement sont celles édictées par l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 modifié par les textes subséquents et par l'instruction interministérielle sur la signalisation Routière livre 1-8ième partie, approuvée par l'arrêté du 6 novembre 1992.

COPIE POMPIERS
 GENDARMERIE
 LA POSTE
 SICTOM
 LES RIVERAINS

A Allainville-aux-bois, le 25 Avril 2022

Monsieur le Maire, Gilles QUINTON

